

ENSEMBLE, INVENTONS LE PLAN B POUR LES DÉCHETS VERTS



VILLERS
lès —
NANCY



WWW.VILLERSLESNANCY.FR

J'EN FAIS QUOI DE MES DÉCHETS VERTS ?

UN JARDIN ZÉRO DÉCHETTERIE ?
ON S'Y MET TOUS !



L'arrêt de la collecte des déchets verts nous concerne tous. Nous devons apprendre à modifier nos habitudes, à inventer de nouvelles solutions. Pas de panique ! Elles existent ! Elles pourraient même s'avérer être une autre façon de vivre ensemble...

On valorise, on s'organise, on s'entraide pour aller à la déchetterie même si ne pas y aller, c'est mieux !

Voici quelques solutions faciles, du balcon au jardin.

SOYEZ LE KING DU MULCHING

Le mulching, c'est l'art de tondre sans ramasser l'herbe. Mais pour cela, assurez-vous d'être équipé d'une **tondeuse mulcheuse** qui va hâcher plutôt que couper car c'est là que réside le secret d'un bon mulching.

Et cette pratique présente plusieurs avantages : c'est un réel gain de temps au niveau de la tonte qui garantit un aspect impeccable à la pelouse.

On ne ramasse plus l'herbe qui devient un fertilisant naturel et n'a plus à être stockée comme déchets verts. Comme l'herbe coupée contient 95 % d'eau, le sol conserve son humidité.

Le prix des tondeuses mulching (magasin de bricolage type) varie de 250 € à 500 € pour les modèles d'entrée de gamme. Si vous ne souhaitez pas investir dans une tondeuse mulcheuse, vous pouvez adapter la vôtre d'un kit mulching.

ON JARDIPARTAGE ?

Vous êtes tenté par la pratique du mulching mais votre jardin vous semble trop petit pour investir dans une **tondeuse mulcheuse**.



Vos voisins sont peut-être dans le même cas.

Questionnez-les : les achats en commun, ça se passe souvent bien !

LES BASES D'UN BON MULCHING

- Ramasser la 1^{ère} tonte de l'année
- Tondre un tiers de la hauteur de l'herbe
- Tondre quand l'herbe est sèche
- S'assurer que le carter est propre
- Adapter sa vitesse de tonte

LES AVANTAGES

- 30 % de gain de temps de tonte
- Pas de ramassage de l'herbe
- Pas de transport
- Fertilisation naturelle de la pelouse
- Maintien de l'humidité du sol



DEVENEZ L'AS DU PAILLAGE

La nature ne laisse habituellement pas le sol à l'état nu. Pour remédier aux exceptions, vous pouvez lui donner un coup de pouce grâce au paillage, une technique qui consiste à recouvrir le sol de matières organiques, minérales ou textiles pour le nourrir et/ou le protéger. Et ça fonctionne partout : du potager aux pieds des haies, des arbres et arbustes, en passant par les massifs de plantes et les pots ou jardinières sur les balcons.

AVEC QUELS MATÉRIAUX ?

Qu'ils soient organiques ou minéraux, beaucoup peuvent servir de paillis.

Le paillage organique est composé d'éléments végétaux dont la durée de vie varie selon la nature.

Les paillis de copeaux de bois, d'écorces de pin ou de tailles de haies et d'arbustes durent bien plus longtemps que ceux issus des tontes de gazon ou de feuilles mortes. Attention ! Les aiguilles de pins, les feuilles des arbustes persistants, les thuyas et les cyprès peuvent libérer des substances toxiques et se dégradent difficilement. Réservez-les pour vos allées et vos plantes de terre de bruyère !

7 BONNES RAISONS DE PAILLER :

On limite les arrosages

Le paillage absorbe l'eau et maintient l'humidité du sol en réduisant le phénomène d'évaporation. C'est LA bonne méthode pour gagner du temps et faire des économies d'eau.

On oublie le désherbage

Comme la lumière ne peut plus atteindre la surface du sol, les mauvaises herbes ne peuvent plus se développer : plus de produits chimiques et moins d'efforts !

On crée un habitat naturel pour les insectes utiles.

On enrichit le sol

Si le paillage est organique, il se décompose en humus. Et ça, votre sol adore : ça augmente sa fertilité.

On protège ses fruits et légumes

puisque'ils ne seront pas en contact direct avec le sol.

On améliore les conditions des végétaux

puisque les parasites ou autres champignons sont filtrés par cette barrière. Sachez aussi que le paillage permet d'atténuer le stress de vos plantations : la garantie d'une belle croissance.

On favorise la bonne santé du sol

Moins exposés aux changements de températures et au taux d'humidité, les micro-organismes peuvent donc développer les éléments nutritifs nécessaires.





LE GÉNIE DU BROYAGE

Le broyage consiste à réduire les résidus de taille d'arbres ou d'arbustes en copeaux pour les réutiliser ensuite comme paillage ou pour alimenter le compostage.

Le broyat, c'est une ressource de qualité présente sur place et gratuite, essentielle pour enrichir et embellir les jardins.

C'est aussi le meilleur moyen de limiter les apports et les déplacements en déchetterie puisque cette méthode vous permet de réduire de 6 à 12 fois le volume de déchets verts.

EN PRATIQUE

Pour une petite quantité de branchages (faible section d'un diamètre inférieur à 2 cm), il s'avère plus rapide de broyer avec la tondeuse en étalant les branchages sur la pelouse. Un passage lent vous permettra de récupérer le broyat dans le panier.

Pour une grande quantité de branchages (forte section d'un diamètre supérieur à 2 cm), mieux vaut utiliser un matériel adapté comme un broyeur thermique.

ON EN FAIT QUOI ?

Tout dépend du temps que vous souhaitez consacrer à vos espaces verts. Si vous en avez peu, préférez les paillages aux endroits où vous souhaitez éviter la pousse des mauvaises herbes. Si vous avez un potager et y passez un peu plus de temps, compostez une partie de votre broyat de déchets verts.

Si vous êtes un passionné, expérimentez toutes les solutions possibles : paillage, compostage, BRF (bois raméal fragmenté) pour recréer un humus forestier...

Le prix des broyeurs électriques (magasin de bricolage), acceptant un diamètre de branche allant jusqu'à 3 cm varie de 250 € à 500€.

Pour les gros diamètres ou les travaux plus importants, mieux vaut louer un broyeur thermique pour environ 70 € par jour.

ON JARDIPARTAGE ?



Cinq foyers qui se regroupent pour l'achat d'un broyeur, c'est une dépense moyenne de 60 € rapidement amortie.

C'est aussi l'occasion de se retrouver autour d'un café-broyat convivial dans son quartier, de partager des moments pour échanger ses trucs et astuces au jardin. Et d'éviter un trajet à la déchetterie !



« Eloge du compost », jardin n° 26
Festival des jardins de Chaumont-sur-Loire, 2008

LE CADOR DU COMPOST

Le compost est le résultat d'un processus naturel de transformation des déchets organiques.

Tous les végétaux peuvent être compostés, sauf les conifères, trop acides et certains arbustes persistants, trop lents à la décomposition. Il peut être pratiqué à différentes échelles, depuis son balcon jusqu'au jardin.

Mais qu'il soit individuel ou collectif, les règles sont les mêmes :

Une bonne aération

Les micro-organismes ont besoin de respirer. Les déchets de cuisine, souvent humides, se tassent et empêchent l'air de circuler. Il faut donc ajouter des matières sèches et mélanger régulièrement les déchets.

Un taux d'humidité constant

Sans eau, pas de vie : le compost doit donc être humide.

Le mélange des matières

Le secret d'un compost de qualité tient dans le mélange équilibré de déchets secs et humides et dans la variété des déchets (riches en carbone et en azote).

QUELS DÉCHETS DANS LE BAC DE COMPOSTAGE ?

Épluchures de fruits et légumes

(y compris agrumes, oignons)

Fruits et légumes abimés

Papier essuie-tout et papier journal (en petites quantités)

Marc de café et thé avec leurs filtres ou dosettes en papier

Coquilles d'œufs (de préférence broyées)

Pain, gâteaux

Restes de repas cuits d'origine végétale (riz, pâtes...)

Fleurs, plantes fanées coupées en petits morceaux (sans la terre)

CEUX À ÉVITER ?

Viandes et poissons

Produits laitiers (fromage, yaourt...)

Mottes de terre ou terreau des jardinières

Gros volumes de déchets verts (tontes, branches, feuilles)

Coquilles de moules, huîtres et crustacés

Matières non biodégradables (plastiques, métaux, verre...)

Huiles de friture

Litières pour animaux

PARTAGEONS LE BROYEUR !

Pour accompagner les initiatives relatives au développement durable et encourager les nouvelles pratiques en matière de gestion des déchets verts, la Ville propose une subvention à hauteur de 50% pour l'acquisition mutualisée de broyeurs électriques aux conditions suivantes :

- Achat sous couvert d'une association villaroise de loi 1901,
- Subvention plafonnée à 1 000€ d'achat,
- Présentation d'une facture originale acquittée, au nom de l'association (descriptif détaillé du matériel)
 - Relevé d'identité bancaire



COMPOSTEZ ! LA MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY ET LA VILLE VOUS AIDE !



Bois 575 l

conseillé pour les terrains de > 400 m²

56 € = 18 €*

* - 28 € d'aide de la Métropole du Grand Nancy
- 10 € d'aide de la Ville



Plastique recyclé 325 l

conseillé pour les terrains de < 400 m²

36 € = 8 €*

*-18 € d'aide de la Métropole du Grand Nancy
-10 € d'aide de la Ville

OÙ ACHETER MON COMPOSTEUR ?

Si vous disposez d'un jardin, la Métropole propose des composteurs à tarifs préférentiels :

- en bois 575 litres, pour un montant de 28 € (au lieu de 56 €)
- en plastique recyclé 325 litres, pour un montant de 18€ (au lieu de 36 €)

Vous pouvez acquérir votre composteur :

- deux fois par an dans votre commune lors

des restitutions de compost,

- toute l'année à la Métropole, rue Pierre Chalnot à Nancy, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h (16h le vendredi).

Sachez que la Ville vous aide aussi en vous octroyant la somme de 10 € pour l'achat de composteur. Cette aide est limitée à une seule participation par foyers villarois.



DÉCHETS DE TAILLE : SI VOUS N'AVEZ VRAIMENT PLUS DE SOLUTION...

Dans un esprit de solidarité aux personnes les plus fragiles, la Ville et le C.C.A.S., en partenariat avec la MJC Jean Savine, mettent en place un service de ramassage des déchets de taille à domicile, réservé aux seniors à partir de 75 ans ou aux personnes reconnues handicapées avec un taux d'invalidité de plus de 80%.

Pour bénéficier de ce service il faut être isolé, ne pas avoir d'aidants familiaux ou de voisinage en capacité d'évacuer ses déchets de taille.

Le ramassage sera organisé sur rendez-vous en 2 périodes :

- au cours de la semaine du 29 mai au 2 juin 2017 (date limite des inscriptions le 15 mai),
- au cours de la semaine du 6 au 10 novembre 2017 (date limite des inscriptions le 23 octobre).

Pour plus de renseignements sur les conditions de ce service et pour s'inscrire, téléphonez au 03 83 92 12 18 ou contactez nous par mail à l'adresse suivante : solidarite@villerslesnancy.fr

Quelques recommandations obligatoires à respecter :

- Les déchets de tontes, mauvaises herbes, feuilles mortes, ... n'entrent pas dans le dispositif de ramassage.
- Le ramassage se fait sur le domaine public (trottoir, placette).
- Les branchages doivent être présentés fagotés avec un élément biodégradable et ne doivent pas dépasser 1 mètre de long et 5 centimètres de diamètre, afin de faciliter le ramassage.